

Date : 14/11/2025

Soutien renforcé aux Maisons de l'enfance : la Ville de Chambéry attribue 111 000 € de subventions complémentaires

A Chambéry, l'accueil de loisirs des enfants n'est pas assuré en direct par la collectivité mais par des associations indépendantes : les Maisons de l'enfance. La Ville de Chambéry réaffirme son attachement au modèle associatif des Maisons de l'enfance, acteurs essentiels du quotidien des familles et de la vie des quartiers. Au nombre de huit, ces structures assurent l'accueil des enfants sur les temps extrascolaires, participent pleinement à l'éducation partagée que défend la municipalité et contribuent à l'équilibre social des territoires. Ces associations fonctionnent grâce à l'engagement des habitants et au soutien financier important de la Ville et de la CAF.

Lors du Conseil municipal du 03 novembre 2025, **une enveloppe complémentaire de 111 637 € a été votée en faveur des huit Maisons de l'Enfance associatives**. Cette décision, issue d'un dialogue de gestion mené avec chaque structure, vise à garantir leur équilibre financier pour l'année 2025, dans un contexte marqué par la hausse générale des charges de fonctionnement, du fait de l'entrée en vigueur d'un décret national revalorisant la rémunération des animateurs (décret n°2024-1151 du 4 décembre 2024).

Une aide ciblée pour répondre aux besoins concrets

L'enveloppe adoptée a été répartie selon des critères objectifs, prenant en compte :

- la fréquentation globale des structures en 2024 ;
- le surcroît d'activité constaté durant l'été 2025, notamment après la fermeture de la Maison de l'Enfance Feuille de Chou.

Elle permettra d'accompagner équitablement l'ensemble des associations et de maintenir une offre éducative de qualité sur tout le territoire chambérien.

La Ville mobilisée face à la hausse des coûts de fonctionnement

L'année 2025 est marquée par l'entrée en vigueur d'un nouveau décret national revalorisant les contrats d'engagement éducatif (CEE), dispositif qui encadre la rémunération des animateurs. **Si cette revalorisation constitue une avancée sociale bienvenue, elle représente également une charge importante pour les associations gestionnaires.**

Dès le mois de juin 2025, le maire de Chambéry, Thierry Repentin, avait alerté la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles sur l'absence de dispositif d'accompagnement financier de l'État pour les structures concernées.

Un engagement municipal constant pour l'enfance

Sous ce mandat, la Ville de Chambéry consacre plus de 1,2 million d'euros chaque année au fonctionnement des Maisons de l'Enfance. Au-delà du soutien financier, la municipalité met à disposition des locaux municipaux et des agents de restauration, accompagne les associations par un dialogue de gestion régulier et a créé un poste de chef de service dédié au projet éducatif, à l'enfance et aux partenariats.

Dans ce contexte financier fragilisé pour le secteur, la Ville souhaite que le nouveau Projet éducatif de territoire (PEDT) récemment adopté permette un espace de travail partagé pour repenser, avec l'ensemble des acteurs de l'enfance, l'organisation et la soutenabilité du modèle associatif actuel, qui présente aussi des défis (multiplication de certains coûts par structure) : nous travaillerons donc à des mutualisations entre associations - la Ville joue un rôle d'intermédiaire sur ce point - tout en respectant l'autonomie et la gouvernance propres à chaque structure associative (donc indépendante).

La municipalité continue d'accompagner les associations dans leurs projets de développement et d'adaptation aux besoins des familles. Ainsi, en juillet 2025, le Conseil municipal avait déjà voté une subvention complémentaire de plus de 30 000 € à la Maison de l'Enfance du Biollay pour ouvrir une nouvelle offre d'accueil à Bellevue. Cette offre, qui a trouvé son public, **répond à un besoin réel des familles du quartier et sera pérennisée en 2026.**

« Faire grandir les enfants, c'est l'affaire de tous. Notre municipalité reste fidèle à ce principe simple et considère donc tous les acteurs de l'éducation des enfants : les parents, les professeurs, les animateurs... Les Maisons de l'Enfance jouent aussi un rôle essentiel auprès des familles et dans la vie de nos quartiers ; elles méritent notre confiance et notre accompagnement. », souligne Thierry Repentin, Maire de Chambéry.

« Ces subventions complémentaires témoignent de la volonté de la Ville de préserver ce modèle associatif original, fondé sur la proximité et la participation des habitants. », ajoute Marie Bénévisse, conseillère municipale de Chambéry, déléguée à l'enfance.